



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/C.5/36/76
3 décembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session
CINQUIEME COMMISSION
Points 100 et 12 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1982-1983

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Stratégie internationale de lutte contre l'abus des drogues

Incidences administratives et financières du projet de
résolution publié sous la cote A/C.3/36/L.77, tel qu'il
a été modifié oralement

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. A sa 66ème séance, le 30 novembre 1981, la Troisième Commission a adopté le projet de résolution A/C.3/36/L.77, tel qu'il a été modifié oralement. La Commission était saisie d'un état des incidences administratives et financières publié sous la cote A/C.3/36/L.88.
2. Aux termes du paragraphe 1 du projet de résolution A/C.3/36/L.77, tel qu'il a été modifié oralement, l'Assemblée générale adopterait la Stratégie internationale du contrôle des drogues et le Programme quinquennal d'action (programme de base) joints à la résolution 1 (XXIX) de la Commission des stupéfiants qui ont été portés à son attention par la décision 1981/113 du Conseil économique et social.
3. La Stratégie internationale du contrôle des drogues et le Programme quinquennal d'action (programme de base) commencerait en 1982 par la mise en oeuvre de 22 projets, dont 11 seraient financés sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Ces 11 projets sont les suivants :

a) Efficacité des conventions relatives au contrôle des drogues

Etudes techniques portant sur le fonctionnement, l'utilité et le renforcement de la Convention unique de 1961, afin de mettre au point les modifications qui pourraient s'avérer nécessaires;

b) Réduction de l'abus des drogues

Identification des méthodes de réduction de l'abus des drogues qui se sont révélées les plus efficaces et diffusion d'informations les concernant;

c) Contrôle des substances psychotropes

Renforcement des activités de surveillance et de contrôle menées par l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS), en ce qui concerne le classement ou le reclassement des substances visées par la Convention de 1971 sur les substances psychotropes;

d) Etude de faisabilité sur la constitution d'un stock régulateur international

Etude de faisabilité sur la constitution d'un stock régulateur international de matières premières opiacées, selon la suggestion faite par l'OICS dans son rapport pour 1980, de manière à améliorer la gestion de stocks accumulés qui ont été constitués au prix de grosses dépenses dans les pays fournisseurs traditionnels;

e) Production de documents et d'aides audio-visuelles

Production de documents et d'aides audio-visuelles sur l'abus des drogues et les problèmes apparentés pour les groupes cibles identifiés, en vue de leur utilisation aux niveaux national et international, compte étant plus particulièrement tenu des aspects socio-culturels;

f) Etude de faisabilité concernant une base de données informatisée

Etude sur la possibilité de mettre en place, au sein de la Division des stupéfiants, un système informatisé pour le stockage, la recherche et la diffusion des informations scientifiques, techniques, juridiques et générales existant sur les stupéfiants et les substances psychotropes;

g) Adoption d'un système d'évaluation pour les substances psychotropes

Création d'un système prévoyant que les gouvernements feraient spontanément connaître à l'Organe international de contrôle des stupéfiants leurs besoins estimatifs en substances psychotropes inscrites au tableau II, en vue de l'adoption éventuelle d'un système d'évaluation conformément à un traité;

h) Etude des caractéristiques de l'héroïne saisie afin d'en déceler l'origine

Coordination des activités de recherche menées par le Laboratoire des stupéfiants de la Division des stupéfiants sur les caractéristiques physiques et chimiques de l'héroïne saisie, afin de déterminer son origine et le circuit de contrebande qu'elle a emprunté;

/...

- i) Recherche concertée sur la composition chimique des drogues dont il est fait abus;
- j) Identification et analyse des substances psychotropes;
- k) Etude de faisabilité sur la possibilité de créer un réseau de laboratoires travaillant en collaboration et de mettre au point des méthodes d'analyse appropriées dans les zones les plus touchées par les problèmes de l'abus des drogues;

4. Pendant le programme quinquennal d'action, les activités en cours continueraient d'être menées à bien par la Division des stupéfiants, comme l'exigent les accords internationaux relatifs au contrôle des stupéfiants et les résolutions pertinentes des organes intergouvernementaux, à l'aide des ressources déjà inscrites au budget ordinaire pour l'exercice biennal 1982-1983. Le coût des projets supplémentaires susmentionnés, dont la Commission a déjà approuvé l'exécution en 1982 au titre du budget ordinaire, est estimé à 466 400 dollars au total. Le Secrétaire général estime qu'une partie de ces dépenses, soit 157 100 dollars, pourrait être financée dans les limites des ressources disponibles et ne demande l'ouverture de crédits que pour les 309 300 dollars restants, qui se répartiraient comme suit :

	Prévisions de <u>dépenses</u>	Crédits nécessaires <u>supplémentaires</u>
	(Dollars)	(Dollars)
a) <u>Application des conventions relatives au contrôle des drogues</u>		
Traitements et dépenses communes de personnel :		
4 mois de travail de P-4	23 500 ^{a/}	-
4 mois de travail d'agent des services généraux	7 900 ^{a/}	-
3 mois de travail de consultants, y compris frais de voyage	40 000	40 000
2 réunions du groupe d'experts, chacune d'une durée d'une semaine :		
Frais de voyage et indemnités de subsistance pour 10 participants	50 000	50 000
Total partiel a)	<u>121 400</u>	<u>90 000</u>

/...

	<u>Prévisions de dépenses</u> (Dollars)	<u>Crédits nécessaires supplémentaires</u> (Dollars)
b) <u>Méthodes de réduction de l'abus des drogues</u>		
Traitements et dépenses communes de personnel :		
1 mois de travail de P-4	5 900 ^{a/}	-
3 mois de travail de consultants, y compris frais de voyage	15 000	15 000
1 réunion du groupe d'experts, d'une durée d'une semaine :		
Frais de voyage et indemnités de subsistance pour 10 participants	25 000	25 000
Total partiel b)	<u>45 900</u>	<u>40 000</u>
c) <u>Contrôle des substances psychotropes</u>		
Traitements et dépenses communes de personnel :		
2 mois de travail de P-4	11 800 ^{a/}	-
3 mois de travail de P-2	11 100 ^{a/}	-
8 mois de travail d'agent des services généraux	15 800 ^{a/}	-
Total partiel c)	<u>38 700</u>	<u>-</u>
d) <u>Etude de faisabilité de la constitution d'un stock régulateur international</u>		
Personnel temporaire :		
4 mois de travail de P-4	23 500	23 500
4 mois de travail d'agent des services généraux	7 900	7 900
1 réunion du groupe d'experts, d'une durée d'une semaine :		
Frais de voyage et indemnités de subsistance pour 10 participants	25 000	25 000
Total partiel d)	<u>56 400</u>	<u>56 400</u>
		/...

	<u>Prévisions de dépenses</u>	<u>Crédits nécessaires supplémentaires</u>
	(Dollars)	(Dollars)
e) <u>Production de documents et d'aides audio-visuelles</u>		
Traitements et dépenses communes de personnel :		
3 mois de travail de P-4	17 600 ^{a/}	-
Impression et production de matériel audio-visuels	<u>40 000</u>	<u>40 000</u>
Total partiel e)	57 600	40 000
f) <u>Etude de faisabilité concernant une base de données informatisée</u>		
(Aucune incidence financière)	-	-
g) <u>Adoption d'un système d'évaluation pour les substances psychotropes</u>		
Traitements et dépenses communes de personnel :		
1 mois de travail de P-4	5 900 ^{a/}	-
3 mois de travail de P-2	11 100 ^{a/}	-
1 mois de travail d'agent des services généraux	<u>2 000^{a/}</u>	<u>-</u>
Total partiel g)	<u>19 000</u>	<u>-</u>

/...

	<u>Prévisions de dépenses</u> (Dollars)	<u>Crédits nécessaires supplémentaires</u> (Dollars)
h) <u>Etude des caractéristiques de l'héroïne saisie afin d'en déceler l'origine</u>		
Traitements et dépenses communes de personnel :		
1 mois de travail de P-4	5 900 ^{a/}	--
1 mois de travail d'agent des services généraux	2 000 ^{a/}	--
Personnel temporaire		
12 mois de travail de P-3	57 900	57 900
1 réunion du groupe d'experts, d'une durée d'une semaine :		
Frais de voyage et indemnités de subsistance pour 10 participants	25 000	25 000
Total partiel h)	<u>90 300</u>	<u>82 900</u>
i) <u>Recherche concertée sur la composition chimique des drogues dont il est fait abus</u>		
Traitements et dépenses communes de personnel :		
2 mois de travail de P-4	11 300 ^{a/}	--
2 mois de travail d'agent des services généraux	4 000 ^{a/}	--
Total partiel i)	<u>15 300</u>	<u>--</u>
j) <u>Identification et analyse des substances psychotropes</u>		
Traitements et dépenses communes de personnel :		
2 mois de travail de P-4	11 300 ^{a/}	--
2 mois de travail d'agent des services généraux	4 000 ^{a/}	--
Total partiel j)	<u>15 300</u>	<u>--</u>

/...

	Prévisions de dépenses <u> </u> (Dollars)	Crédits nécessaires supplémentaires <u> </u> (Dollars)
L) <u>Etude de faisabilité sur la possibilité de créer un réseau de laboratoires travaillant en collaboration et de mettre au point des méthodes d'analyse appropriées dans les zones les plus touchées par les problèmes de l'abus des drogues</u>		
Frais de voyage du personnel	5 000 ^{a/}	-
	<u> </u>	<u> </u>
Total général	456 400	309 300
	<u> </u>	<u> </u>

a/ Ce montant sera couvert au moyen de ressources existantes

Etat récapitulatif des dépenses supplémentaires à prévoir, par poste de dépenses

	<u>Dollars</u>
Personnel temporaire	89 300
Consultants	55 000
Groupes spéciaux d'experts	125 000
Impression et production de matériels audio-visuels	40 000
	<u> </u>
Total	309 300
	<u> </u>

5. Le coût estimatif de 11 autres projets approuvés par la Commission pour être exécutés en 1982 s'élève à 8 121 100 dollars et serait financé à l'aide de fonds extra-budgétaires. A la fin de la première année du programme quinquennal, la Commission serait en mesure d'examiner ces projets et de fixer de nouvelles priorités, lors de futures sessions, en fonction de l'évolution de la situation.

6. Il convient de noter que la Commission des stupéfiants, lorsqu'elle a approuvé le programme quinquennal d'action, a décidé de n'exécuter des projets que durant la première année, c'est-à-dire en 1982, vu que cela assurerait une

/...

plus grande souplesse 1/. En conséquence, l'exécution des projets énumérés au paragraphe 4, pour lesquels des crédits supplémentaires sont demandés, aura lieu en 1982 exclusivement. Le Secrétaire général a l'intention de présenter à l'Assemblée générale lors de sa trente-septième session un état de toutes autres incidences financières qui pourraient découler des décisions et recommandations que la Commission adopterait à sa septième session extraordinaire en ce qui concerne les nouvelles activités à entreprendre à partir de 1983 dans le cadre de l'application du programme quinquennal d'action.

7. Aux termes du paragraphe 3 du projet de résolution, la Commission serait priée

"dans les limites des ressources dont elle dispose, de créer, en consultation avec les directeurs généraux des institutions spécialisées compétentes et les autres organes de l'Organisation des Nations Unies qui s'occupent des stupéfiants, une équipe de travail composée de représentants de ces institutions et organes et de représentants des Etats Membres les plus intéressés et les plus touchés par la production, le trafic, la consommation et la demande de drogues illicites, ainsi que des Etats Membres intéressés et touchés par l'abus de drogues fabriquées légalement; cette équipe serait chargée d'examiner, de suivre et de coordonner l'application de la Stratégie internationale du contrôle des drogues et du programme d'action, de présenter à chaque session ordinaire ou extraordinaire de la Commission un rapport sur les progrès réalisés dans l'application de la stratégie et du programme et de formuler toutes recommandations qu'elle jugerait nécessaires en ce qui concerne la révision ultérieure de ladite stratégie et dudit programme d'action".

Le Secrétaire général mettra tout en oeuvre pour fournir, à l'aide des ressources disponibles, l'appui nécessaire à l'équipe de travail proposée, étant entendu que :

a) L'équipe de travail se réunira pendant les sessions ordinaires ou extraordinaires de la Commission de façon que ses réunions n'entraînent pas de frais de voyage supplémentaires pour ceux de ses membres qui sont également membres de la Commission;

b) Les frais de voyage des membres de l'équipe de travail représentant les institutions spécialisées compétentes et d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies s'occupant des questions relatives aux drogues ou les Etats Membres visés au paragraphe 3 du projet de résolution, seraient à la charge des organisations et des gouvernements intéressés;

c) Les services de conférence nécessaires pour l'équipe de travail seraient assurés dans les limites de l'ensemble des services de conférence déjà prévus pour les sessions ordinaires et extraordinaires de la Commission.

1/ Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa vingt-neuvième session, Documents officiels du Conseil économique et social, 1981, Supplément No 4 (E/1981/24), par. 71 et 72.

Dans les cas où ces hypothèses ne se vérifieraient pas, il faudrait que le Secrétaire général demande des ressources supplémentaires en 1982 afin de fournir l'appui voulu à l'équipe de travail.

8. En conséquence, au cas où l'Assemblée générale adopterait le projet de résolution publié sous la cote A/C.3/36/L.77, tel qu'il a été modifié oralement, un crédit supplémentaire d'un montant de 309 300 dollars devrait être ouvert au chapitre 20 (Contrôle international des drogues) pour la première année de l'exercice biennal 1982-1983. En outre, il faudrait ouvrir un crédit supplémentaire de 16 300 dollars au chapitre 31 (Contributions du personnel), lequel serait compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes.